

UNIVERSITÉ DE KISANGANI
B.P. 2012
KISANGANI



CABINET DU RECTEUR
e-mail : rectorat@unikis.ac.cd

APPEL À CANDIDATURE

(MIS A JOUR)

Organisation d'un Diplôme d'Etudes Supérieures (D.E.S) ou Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A.) en Gestion de la Biodiversité et Aménagement forestier durable à l'Université de Kisangani (UNIKIS)

1. Contexte

Le Projet « Formation, Recherche et Environnement dans la Tshopo » (FORETS), phase III, est financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par le Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR) et ses partenaires dont l'Université de Kisangani (UNIKIS) fait partie.

Un des objectifs assignés au Projet est de contribuer à la réalisation d'un troisième cycle (D.E.S./D.E.A.) à organiser à l'UNIKIS. La formation proposée comprend des cours, séminaires, travaux pratiques et stage de mémoire dans les sciences du vivant et les sciences humaines appliquées à la gestion de la biodiversité et aménagement forestier durable. Cette formation est répartie sur quatre semestres, entre novembre 2024 et septembre 2025. Les cours, travaux pratiques, séminaires et stage tiendront compte des besoins de la société dans les divers domaines de la gestion des aires protégées, de l'exploitation et de la gestion forestière dans son sens large, ainsi que du changement climatique. La liste suivante des disciplines envisagées n'est pas exhaustive ni définitive :

- Finance, Environnement et Paysages
- Genre, Équité et Inclusion Sociale (GESI, Gender, Equity, and Social Inclusion)
- Gouvernance environnementale
- Systèmes d'information géographique et télédétection
- Botanique forestière, écologie
- Statistiques appliquées
- Aménagement des terroirs et agroforesterie
- Aménagement forestier, économie et gestion forestières
- Gestion des aires protégées
- Etc.

Le début des enseignements pour cette quatrième cohorte à l'Université de Kisangani est fixé au 15 novembre 2024.



2. Conditions de participation et sélection des candidats

2.1. Éligibilité

Le programme accueillera au maximum dix candidats (dont 50% des places réservées aux candidatures féminines) pour cette cohorte satisfaisant aux conditions d'admission décrites ci-après. Pour être admis, le (la) candidat(e) doit :

1. Répondre aux critères minima d'admission
2. Présenter un dossier de candidature complet, en bonne et due forme avant le 15 septembre 2024 à 16 heures
3. Avoir passé avec succès le test d'aptitude qui sera organisé en septembre 2024 dans plusieurs villes du pays, selon le nombre et la provenance des candidats retenus et invités à présenter le test.

Les critères minima d'admission sont les suivantes, étayés par les documents suivants :

- Être de nationalité congolaise, étayé par toute voie de droit (copie certifiée conforme du passeport, carte d'électeur, certificat de nationalité, etc.) ;
- **Être né après le 1^{er} janvier 1994**, étayé par l'attestation de naissance, légalisée ;
- Être de bonnes vie et mœurs, étayé par un récent certificat de bonnes vie et mœurs, postérieur au 31 mars 2024 (3 copies, dont l'originale pour la version physique du dossier) ;
- Avoir fait des études universitaires dans l'une ou plusieurs des disciplines suivantes : sciences naturelles (Licencié en Biologie, Agronomie, Géologie, Chimie, Géographie), Sciences de l'esprit (Licencié en Sciences sociales, administratives et politiques, Droit, Socio-économie, Economie) étayées par la copie légalisée des diplômes obtenus ;
- Avoir obtenu la mention Distinction au moins une fois au cours de la formation universitaire et avoir terminé la licence avec au moins 65%, étayé par la copie légalisée des diplômes obtenus et copies légalisées de notes de chaque année universitaire accomplie ;
- Être de bonne santé, étayé par un certificat médical d'aptitude délivré après le 30 juin 2024, certificat médical original obligatoire.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées et – en cas de sélection – soutenues par des conditions contractuelles particulières.

2.2. Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué comme suit :

En plus des documents repris ci-dessus pour les critères minima d'admission, le dossier de candidature comprendra impérativement les éléments suivants :

- Une lettre de motivation adressée au Secrétaire Général Académique de l'UNIKIS ; cette lettre reprendra notamment les coordonnées téléphoniques et adresse électronique du (de la) candidat(e) ;
- Deux lettres de recommandation (en original) des professeurs ayant donné cours au (à la) candidat(e) ;



- Une lettre de recommandation de l'employeur pour ceux (celles) qui sont employé(e)s ;
- La copie de la page de garde du travail de mémoire de licence ou de grade, sur laquelle le titre du travail, la date, le nom de l'institution universitaire et les noms du (de la) candidat(e) et de ses promoteurs et autres informations usuelles seront repris.

Le dossier de candidature doit être placé dans une enveloppe solide, fermée efficacement et portant uniquement les deux mentions suivantes :

« Dossier de candidature au Diplôme d'Etudes Supérieures (D.E.S.) ou Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A.) à l'Université de Kisangani (UNIKIS) »

« A n'ouvrir qu'en présence du Représentant du CIFOR et de Représentant de l'UNIKIS pour les projets du CIFOR au cours d'une réunion conjointe UNIKIS-CIFOR »

Le dossier physique bronché est à envoyer par porteur ou courrier express (DHL, EMS, etc.) contre accusé de réception auprès de :

Projets CIFOR
 Professeur Jean-Marie Kahindo
 Secrétariat du Conseil Pédagogique
 Bâtiment Bleu N° BB10 / Faculté des Sciences
 Avenue Kitima, N°4, Makiso
 Kisangani

Le dossier physique doit arriver à l'adresse ci-dessus au plus tard le 1^{er} septembre 2024 au plus tard à 16 heures. Quant à la version électronique, contenant TOUS les éléments demandés pour le dossier physique et scannés, elle sera aussi envoyée au plus tard le 15 septembre 2024 à 16 heures, en format nom_prénom_CIFOR_UNIKIS_2024.pdf à jean.juakali@unikis.ac.cd avec copie à P.Cerutti@cifor-icraf.org, s.ferrari@cifor-icraf.org, jean-marie.kahindo@unikis.aac.cd et pionus.katuala@unikis.ac.cd

Les dossiers de candidature incomplets ou ne répondant pas au format exigé ci-haut seront écartés. Les dossiers de candidature qui seraient remis après cette date du 15 septembre 2024 à 16 heures ne seront pas ouverts et ne seront pas considérés dans le processus de pré-sélection.

2.3. Test d'aptitude

Seuls les candidats ayant remis, dans le temps, un dossier en bonne et due forme, complet et satisfaisant aux critères minima d'admission seront invités à se présenter au test d'aptitude à l'un des centres le plus proche qui lui sera signalé à travers une correspondance officielle.



2.4. Organisation du test

Date et heure : Les personnes se présentant au centre d'examen après l'heure (à préciser) ne seront pas admises dans la salle.

Lieux : selon la provenance des candidat(e)s ayant satisfait aux critères minima d'admission et ayant produit un dossier administratif en bonne et due forme, les tests seront organisés dans plusieurs villes de la République Démocratique du Congo. Le lieu précis sera communiqué aux candidats présélectionnés à une date à préciser.

Déroulement : le déroulement du test sera précisé par la structure organisatrice du test.

Superviseurs : dans chaque centre d'examen, un superviseur de l'Université de Kisangani et un agent mandaté par la structure organisatrice du test seront présents.

Remise des réponses : les pages de réponses seront collectées, estampillées et placées dans une enveloppe scellée. Cette enveloppe sera ouverte en présence du Représentant de l'UNIKIS pour les projets du CIFOR et du Représentant du CIFOR à Kisangani.

Les candidats seront informés de leur classement au test. Le classement aligne les candidat(e)s par ordre décroissant, et seuls les 10 premiers candidat(e)s seront retenu(e)s. En cas d'ex-aequo pour la dixième position, c'est le représentant de l'UNIKIS pour les projets du CIFOR et le Représentant du CIFOR qui délibéreront sur la base du dossier des candidats ex-aequo. En cas de désistement d'un ou plusieurs candidat(e)s AVANT la délibération, les candidat(e)s ayant reçu le classement juste après la dixième position seront invités à exprimer leur intérêt.

3. Sélection finale

Seuls les candidat(e)s ayant été retenus sur la base de leur dossier de candidature ET ayant passé le test avec succès (c'est-à-dire se trouvant parmi les dix meilleurs résultats du test) seront personnellement informés.

4. Nature de la subvention

L'attribution d'une subvention pour le candidat retenu est conditionnée par la signature d'un Contrat d'Assistance Scientifique et Financière entre l'Université de Kisangani, représentée par son Recteur, le CIFOR et le(a) candidat(e).

Fait à Kisangani, le 02 JUL 2024

Recteur de l'Université



Jean-Faustin BONGILO BOENDY
Professeur Ordinaire

